

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 04494

Numéro SIREN : 572 044 949

Nom ou dénomination : GENERALI FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2024 sous le numéro de dépôt 81194

Generali France
Société anonyme au capital de 114 623 012,52 euros
Siège social : 2 rue Pillet-Will – 75009 PARIS
572 044 949 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MAI 2024

[...]

2. Direction Générale.

[...]

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, sur proposition de Monsieur Jean-Laurent Granier en sa qualité de Directeur Général de Generali France, de nommer Madame Laetitia Leonard-Reuter en qualité de Directrice Générale Déléguée pour la durée du mandat de Directeur Général de Monsieur Jean-Laurent Granier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024 et devant se tenir en 2025.

En sa qualité de Directrice Générale Déléguée, Madame Laetitia Leonard-Reuter est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Elle aura droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais qu'elle engagera pour le compte et dans l'intérêt de la Société dans le cadre de ses missions.

En outre, le Conseil d'Administration prend acte que conformément aux dispositions de l'article R. 322-168 du Code des assurances, Madame Laetitia Leonard-Reuter assumera en sa qualité de Directrice Générale Déléguée de la Société la fonction de dirigeant effectif.

Madame Laetitia Leonard-Reuter remercie le Conseil d'Administration de sa confiance et déclare accepter le mandat de Directrice Générale Déléguée de la Société, dans les conditions précitées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats fixées par la loi et la règle de limite d'âge fixée par les statuts. Elle précise en outre disposer d'un casier judiciaire vierge et satisfaire à toutes les conditions légales et réglementaires, notamment ne jamais avoir fait l'objet de condamnations visées aux I et II de l'article L. 322-2 du Code des assurances.

[...]

- Pouvoir pour formalités.

[...]

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités.

[...]

Certifié conforme par M. Michel Becker, Secrétaire Général et Secrétaire de séance.

